

L'an deux mille vingt-et-un et le huit mars à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absents excusés : Christophe DARZACQ, Murielle DATOLA, Marie SALLET, Frédéric SERRES.

Le compte-rendu de la réunion du 8 février 2021 est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

1. Communauté des Communes Chalosse Tursan (C.C.C.T.)

- o Mobilité : Samedi 13 février, à Payros-Cazautets, présentation de l'association « Roulons Solidaire » en fonction sur le secteur d'Hagetmau depuis le 2 octobre 2020. L'objectif est de permettre aux personnes majeures, dépourvues de moyens de transport, d'accéder aux services, commerces, ... Les chauffeurs et « clients » doivent être adhérents de l'association. Les chauffeurs sont bénévoles, ils sont simplement défrayés par le client à hauteur de 0.25€/km.

Certains élus de la CCCT souhaiteraient étendre ce dispositif à l'ensemble du territoire, notamment pour remplacer l'aide aux transports qui va être supprimée.

Monsieur le Maire de Geaune a expliqué qu'il ne voulait pas initier ce genre de dispositif sur sa commune de crainte de favoriser « l'exode commercial » vers des centres plus importants.

- o Abattoir d'Hagetmau : Soucieux de la préservation d'un outil nécessaire à la pérennisation de plusieurs filières économiques sur le territoire et dernier outil départemental, le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural : composé de 6 Communautés de Communes, soit 90 000 habitants environ) s'engage dans le rachat de l'abattoir.

Il réalisera également les investissements nécessaires à sa mise aux normes puis le louera à un groupement d'exploitants. Le coût nécessaire correspond à une contribution de 0.80€/hab/an via les 6 EPCI.

2. S.I.V.U.

- o Tests salivaires le jeudi 4 mars à l'école des Arènes : résultats tous négatifs (ouf !).
- o Dérogation pour un retour à la semaine des 4 jours : avis favorable de l'Inspection d'Académie donc accord en vue.

3. Station automate Aire C

- o Sur les 22 stations du groupe, Geaune se situe à la 7^{ème} place par le litrage (60m³/an) et, au prorata de la population, à la première place.

4. Variante au Chemin de Saint-Jacques

- o Par lettre du 4 mars 2021, le Conseil Départemental 40 a accepté, via son Service Randonnée, de mettre en œuvre une signalétique directionnelle sur la voie jacquaire pour indiquer la commune de Geaune, puis une autre permettant de rejoindre la voie depuis la bastide.

Même s'il ne s'agit pas d'une variante à proprement parler,

cela y ressemble...

5. France Services

- o Nouveau service : conciliateur de justice
- o Madame la Préfète a accepté l'invitation de Monsieur le Maire et dès que les jours seront « meilleurs », elle viendra inaugurer cette « France Services » à Geaune.

II - FINANCES

1) Compte de gestion du receveur - budget de la commune. Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après présentation des différents documents, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) Compte administratif budget commune 2020. Présenté par Gilles LACOSTE.

Celui-ci présente à la fin de l'exercice :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 556 114,27
 - Recettes : 807 540,37
- Section d'investissement
 - Dépenses : 287 588,86
 - Recettes : 325 720,20

Compte-tenu des restes à réaliser, il en résulte un excédent global de 266 285,44€.

Mr le Maire quitte la séance. Mr LACOSTE, maire-adjoint fait procéder au vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité des présents.

3) Autorisation de mandatement avant le vote du budget. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

III - TRAVAUX

1) Convention avec le Sydec :

Prestations de services énergies. Mr le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du SYDEC pour l'accompagnement de la collectivité dans les prestations en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Mr le Maire à signer cette convention.

2) Local chasse :

- o Au vu de la réaction de certains riverains, une première réunion sera programmée avec les riverains en question, le bureau de l'ACCA et des membres du Conseil Municipal.

- o Ensuite, une seconde réunion sera organisée avec les chasseurs et les membres du Conseil Municipal pour discuter du projet architectural, du fonctionnement et de l'élaboration d'une convention « d'engagements » entre la commune et l'ACCA.
 - o Le dossier de ce projet comprenant la construction du local chasse avec salle d'abattage, pièce de réunion et sanitaires publics accessibles, et rénovation du boulodrome sera envoyé à la Préfecture pour une demande de subvention au titre de la DETR.
 - o Reste à la charge de la commune : 40 000€ maximum.
 - o Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.
- 3) Chicane sur la RD2 :
- o Comme prévu, une chicane a été mise en place temporairement sur la RD2, à l'entrée de Geaune en venant de Samadet.
 - o Des mesures de vitesse ont été réalisées par l'UTD et elles sont concluantes.
 - o Une réunion sera donc programmée avec l'UTD, les riverains et des membres du Conseil Municipal prochainement.
- 4) Parking C.C.C.T.
- o Suite à l'accord de Madame la Présidente, 2 places réservées au personnel de la C.C.C.T. seront matérialisées. Les autres seront ouvertes à tous.
- 5) Projet WIFI :
- o Gilles Lacoste a rencontré un responsable de Wiizone afin d'étudier la couverture de la Place de l'Hôtel de Ville.
 - o Le projet semble tout à fait réalisable et financièrement abordable.
 - o Le recontacter pour étudier la couverture du site « salle des fêtes/arènes/centre de loisirs ».
- 6) Remplacement poteau incendie :
- o Sur le parking de la piscine, le poteau incendie sera remplacé pour un montant de 1 557.53€.

IV – TOUR DES COMMISSIONS

1. Communication - fêtes et cérémonies - jumelage

- o Prochain bulletin municipal fin mars
- o Avec toutes les photos que José Daubagna a collectées pour les 700 ans, il a décidé de réaliser un livre-recueil. Ce livre sera imprimé par la même entreprise que celui des 700 ans, et un premier tirage de 50 exemplaires est prévu. Son prix de vente est fixé à 10€ et le Comité de Jumelage se charge de toute la partie financière.
- o L'Assemblée Générale du Comité de Jumelage aura lieu le lundi 22 mars à 12h. Le Président soumettra à cette occasion l'idée de reporter le 40ème anniversaire de jumelage avec nos amis alsaciens en 2022 : par exemple, match aller à Geaune pour les fêtes et match retour à Village-Neuf pour la fête des rues ?
- o Chaque commission doit prévoir les dépenses à engager cette année pour établir le budget 2021 début avril.

VI – DIVERS

1. Dossier Commune de Geaune / Les Toits du Béarn

- o Suite au jugement du Tribunal administratif de Pau du 26/04/2018, la Commune de Geaune a été condamnée à verser 1 500€ à chacune des 3 parties assignées, à savoir : Madame Patricia Lejeune, Société DL Pyrénées et Bureau Véritas.
- o La Préfecture ayant rappelé à la commune cette décision dans un courrier du 24/02/2021, nous devons provisionner 4 500€ sur les crédits 2021.

2. La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a mandaté la DDTM pour effectuer le recensement de l'ensemble des friches urbaines, agricoles ou forestières sur le département des Landes pour savoir celles qui pourraient être classées « parcelles à valoriser ».

Les documents seront transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux qui examineront les différentes planches concernant la cartographie de la commune et feront remonter éventuellement à Monsieur le Maire des remarques sur les parcelles identifiées en friches ainsi que sur celles qui auraient été omises.

La séance est levée à 21 h 30.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric Excusé

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe Excusé

LOCHE Benoît

PLAÏNO David

SALLET Marie Excusée

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline

DATOLA Murielle Excusée

CONVERSET Félicie